

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 27 septembre 2023

Date de convocation : 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Angélique RICHARD – Magali LOISEAU – Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU

LES EPESSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA - Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Elodie BRANGER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de conseillers votants : 37

Pouvoirs :

Luc SOULARD avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Jean-Michel LUMEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN

Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU

Philippe ALBERT avait donné pouvoir à Hélène POINGT-GASKA

Franck GAUTHIER avait donné pouvoir à Jérôme GUERRY

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

• 07. CESSION DE TERRAINS À L'EARL DENIAUD AU PLESSIS A BEAUREPAIRE – Rapporteur : Roseline PHLIPART

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC de la Souchais à Beaurepaire et de l'acquisition de terrains y afférents, des compensations avec des exploitants agricoles s'avèrent nécessaires.



A ce titre, M. Jean Bernard DENIAUD, exploitant agricole, souhaite devenir propriétaire de terrains situés au Plessis à Beaupaire et appartenant à la Communauté de communes.

En effet, dans le cadre de l'extension de la ZAC de la Souchais à Beaupaire, la Communauté de communes du Pays des Herbiers a acquis la parcelle cadastrée section ZN n°89 d'une superficie de 1ha58a90ca. Cette dernière était exploitée par l'EARL DENIAUD en application d'un bail rural. Cette parcelle étant drainée et irriguée, ce dernier avait souhaité être compensé par du foncier.

A ce titre, il sollicite la Communauté de communes du Pays des Herbiers pour devenir propriétaire des portions des parcelles cadastrées section ZL n°135 et 39 d'une superficie approximative de 3ha07a43ca.

Cette surface est supérieure à celle vouée à l'urbanisation car elle n'est ni drainée, ni irriguée et présente un éloignement par rapport au siège d'exploitation.

A compter de la signature de l'acte authentique de cession de ces portions de parcelles, le bail rural, objet de la compensation, sera résilié à cette même date.

Vu la lettre de promesse d'acquisition en date du 18 août 2023,

Vu l'avis du Domaine en date du 5/08/2022, estimant la parcelle à 0,20 € le m²,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique du 6 septembre 2023,


Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

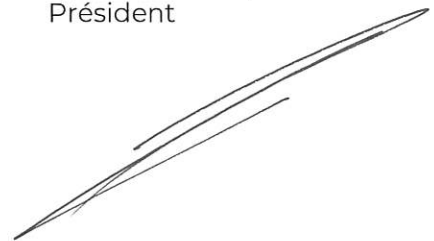
- approuver en compensation la cession des portions des parcelles cadastrées section ZL n°39 et n°135 d'une contenance approximative de 30 743 m² à titre gracieux, à l'EARL DENIAUD, représentée par M. Jean-Bernard DENIAUD, ou toute autre entité s'y substituant. Le bail rural, objet de la compensation, sera résilié à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction, dont la signature de l'acte de vente qui devra intervenir avant le 31/12/2024. A défaut, l'offre de vente deviendra caduque.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le : 04 OCT. 2023
Publié électroniquement le : 04 OCT. 2023

